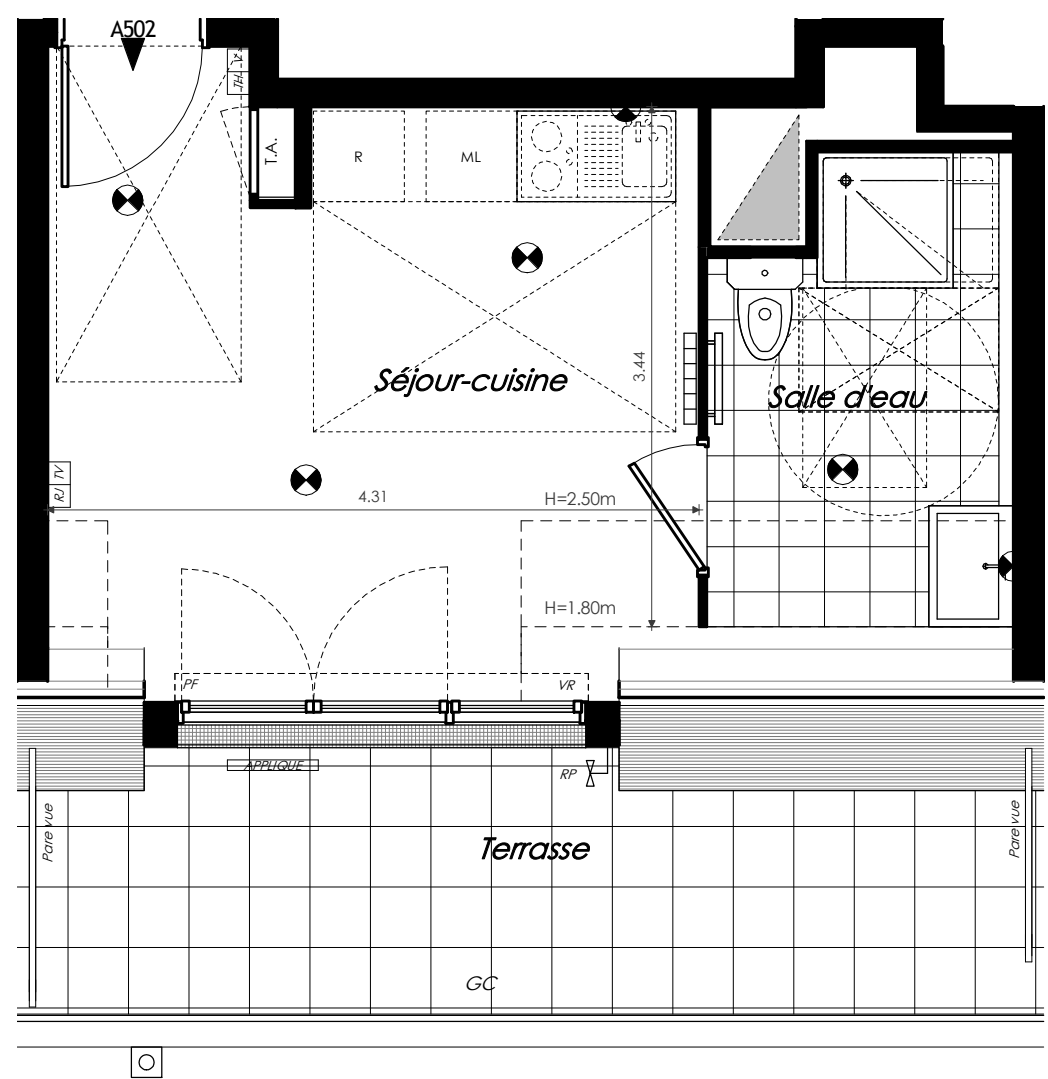


PIECES	Surface Habitable
Séjour-cuisine	16.46 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	5.86 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL HABITABLE</b>	<b>22.32 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	11.60 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL ANNEXES</b>	<b>11.60 m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>33.92 m<sup>2</sup></b>



NOTA 1 : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutres, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux, les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés, seuls les ajouts d'équipement peuvent être pris en compte jusqu'au démarrage des travaux.

NOTA 3 : Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 10 et 50 cm.



SYMBOLE	DESIGNATION		
TA	Tableau électrique		
V	Combiné visio-téléphone		
Th	Thermostat		
⊗	Plafonnier		
⊙	Applique		
APPLIQUE	Applique extérieure		
TV	Prise TV		
RJ	Prise RJ45		
PE	Prise de courant étanche		
FAUX-PLAFOND	Faux-plafond ou soffite		
RADIATEUR	Radiateur	CANIVEAU	Caniveau
SÈCHE-SERVIETTE	Sèche-serviette	POUTRE	Poutre
ROBINET	Robinet de puisage	BARDAGE	Bardage
GC	Garde-corps	PL	Placard
R	Réfrigérateur	PF	Porte-fenêtre
LV	Lave-vaisselle	F	Fenêtre
LL	Lave-linge	VR	Volet roulant
ML	Machine à laver	TS	Trisélectif
H+C+F	Hotte + Cuisson + Four		
26.11.2018			